

SEANCE DU 20 MAI 2010

L' an deux mil dix, le vingt mai, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PERE s'est réuni, à la Mairie, à 14 heures, sous la présidence de M. GUYOT Maire.

Étaient présents : Mme CARREZ ARMENGAUD /

Nombre de membres du CM en exercice : MM. DUPONT / GARNIER / DESPINEY / GAUCHE / RAFFENEAU

11

Qui ont pris part à la délibération : Absents excusés : Mmes LEYNIAC / FRESNE / MM. SALIGOT / BEAUCLAIR
7

Date de la convocation :
14 MAI 2010

Secrétaire élu : M. GARNIER

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

REHABILITATION LOGEMENT SABOTERIE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du logement saboterie et fait le point sur les demandes de subventions.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Note que l'opération n° 108 a été créée au budget primitif 2010
- Rappelle que Cyril DRÉAU métreur, concepteur, a été désigné pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation
- Sollicite une subvention exceptionnelle accordée au titre des crédits répartis par la commission des finances de l'Assemblée nationale ou du Sénat
- Sollicite une subvention du Conseil Régional, du Conseil Général et tout autre
- arrête le plan de financement suivant :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	<i>HT</i>		
Montant des devis	65 073.00 €	Subvention Région 20 % demandée	12 777.00 €
		Subvention Département forfait accordée	18 500.00 €
		Subvention exceptionnelle	3 000.00 €
		Solde par emprunt	30 796.00 €
TOTAL	65 073.00		65 073.00 €

AMENAGEMENT DE LA MAISON SAINT PIERRE

Le Maire rappelle que suite à la délibération en date du 30 août 2004, la commune a fait l'achat de la maison Saint Pierre sise 25 rue de l'Abbé Pissier dans le prolongement de l'étude d'aménagement du village établie par le Cabinet Cité Site. Par la suite, son intérêt archéologique a amené la municipalité à la conserver et le Conseil Municipal souhaite dorénavant en faire une salle communale. Son aménagement nécessite un certain nombre de travaux.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal

- Sollicite une subvention du Conseil Régional, du Conseil Général, Europe, Etat et tout autre
- arrête le plan de financement suivant :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	<i>HT</i>		
Montant des devis	9 717.00 €	Subvention Département (50%)	4 858.00 €
		Subvention Région	taux maximum
		DGE	taux maximum
		Tout autre	taux maximum

	Autofinancement fonds propres	4 859.00 €
TOTAL	9 717.00 €	9 717.00 €

- Charge le Maire de faire le nécessaire

TARIFS MOBIL HOME 5 PLACES

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le tarif pour la présente année et les années à venir des redevances de location du mobil home 5 places récemment acquis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide d'appliquer les tarifs ci-après pour la location du mobil home 5 places :

<i>PAR SEMAINE TTC (TVA 5.5 % incluse)</i>	<i>MOBIL HOME 5 places</i>
<i>JUIN/SEPTEMBRE</i>	<i>180.00 €</i>
<i>JUILLET/AOUT</i>	<i>200.00 €</i>
<i>HORS SAISON</i>	<i>160.00 €</i>
<i>WEEK END</i>	<i>80.00 €</i>
<i>NUIT SUPPLEMENT.</i>	<i>20.00 €</i>
<i>UNE NUIT</i>	<i>40.00 €</i>

- ces tarifs seront applicables dès l'ouverture du terrain de camping pour toute la durée de la saison
- charge le Maire de les publier à l'entrée du camping.

AFFAIRES DIVERSES :

Maison médicale : la Maire fait une présentation des 3 projets architecturaux exposés ce jour à la mairie.

La séance est levée à 14h30